

## Virement de crédits n°12 du Budget principal 2022

Le Maire de la Ville de SARREGUEMINES,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le budget primitif de la Ville de SARREGUEMINES pour l'exercice 2022 voté en séance du Conseil Municipal du 28 mars 2022 (point n°8),

Considérant que lors du vote du budget primitif, le conseil municipal a autorisé M. le Maire à procéder à des virements de chapitre à chapitre pour les budgets soumis à l'instruction M57, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel,

Considérant les ajustements de crédits nécessaires,

### DECIDE

De procéder aux virements de crédits suivants :

Chapitre	Fonction	Nature	Antenne	Montant du virement	Date du virement Helios
21	020	21838		- 7 104,-	
21	020	21838		- 25 000,-	
21	020	21838		- 44 897,24	
21	028	21848		- 6 000,-	
20	322	2031		+ 356,-	
204	020	2041511		+ 7 104,-	
204	020	2041511		+ 44 897,24	
20	020	2051		+ 25 000,-	
23	11	2318	2318VEHIPM	+ 6 000,-	
23	322	2313	2313VBEAUS	- 356,-	

A ce jour, le montant cumulé des virements de crédits des dépenses réelles de la section d'investissement représente 2,85%.

SARREGUEMINES, le 02/08/2022

Pour le Maire,

L'Adjoint aux Finances



Jean-Marc SCHWARTZ



Ministère de l'Énergie et du Climat

Envoyé en préfecture le 02/08/2022  
Reçu en préfecture le 02/08/2022  
Affiché le  
ID : 057-215706318-20220802-DF99JUIL22-AR



### Document de référence n° 17 du 02/08/2022

Document de référence n° 17 du 02/08/2022

Document de référence n° 17 du 02/08/2022

Document de référence n° 17 du 02/08/2022

Document de référence n° 17 du 02/08/2022

Document de référence n° 17 du 02/08/2022

Document de référence n° 17 du 02/08/2022

Document de référence n° 17 du 02/08/2022

Document de référence n° 17 du 02/08/2022

Document de référence n° 17 du 02/08/2022

Document de référence n° 17 du 02/08/2022

### DECIDE

Document de référence n° 17 du 02/08/2022

Intitulé de l'opération	Montant de l'opération	Statut	Tranche	Montant	Statut
1	10000	...	...	...	...
2	20000	...	...	...	...
3	30000	...	...	...	...
4	40000	...	...	...	...
5	50000	...	...	...	...
6	60000	...	...	...	...
7	70000	...	...	...	...
8	80000	...	...	...	...
9	90000	...	...	...	...
10	100000	...	...	...	...

Document de référence n° 17 du 02/08/2022

Document de référence n° 17 du 02/08/2022

Document de référence n° 17 du 02/08/2022

Document de référence n° 17 du 02/08/2022